



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en appel conférence, le mardi 24 mars 2020 à 11 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Marie-Eve Denicourt, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présente: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture de l'avis de convocation et déclaration d'intérêts
2. Ordre du jour
3. Taux d'intérêt sur le compte de taxe
4. Communiqué no.2
5. Point de presse du 23 mars et conséquences pour les employés
6. Levée de la séance

1. **Lecture de l'avis de convocation et déclaration d'intérêts**

Monsieur le maire, Luc Mercier donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 11 h 00.

20-03-77

2. **Ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont ici présents;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu d'ajouter deux points à l'ordre du jour, soit le communiqué et le point de presse du 23 mars et conséquences pour les employés et de modifier le point de l'avis de motion en résolution.

20-03-78

3. **Taux d'intérêt sur le compte de taxe**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre est conscient que la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus) pourrait entraîner des difficultés de paiement pour les citoyennes et les citoyens ainsi que pour les commerces et les entreprises selon les modalités prévues par la réglementation municipale actuelle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu;

QUE la municipalité modifie le règlement 20-357, à l'effet de ne charger aucun intérêt sur le retard du paiement des taxes jusqu'au 1^{er} juin 2020;

QUE les citoyens en soient informés.

QUE cette décision sera révisée par le conseil à cette date, selon l'évolution de la situation.

4. **Communiqué no.2**

Un 2^e communiqué sera transmis à la population sur les mesures prises concernant le COVID-19.

5. **Point de presse du 23 mars et conséquences pour les employés**

Aucune résolution

20-03-79

6. **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière